



Avis du Conseil national des missions locales concernant l'évolution de Parcours 3

Le bureau du Conseil national des missions locales s'est réuni le 29 juin 2011 et a étudié, sur proposition du comité de pilotage des systèmes d'information, l'évolution de l'économie générale de Parcours 3.

Après avoir pris acte :

- de la convergence d'intérêt entre les missions locales et l'Etat,
- des échéances des contrats d'hébergement et marchés de développement des systèmes d'information,
- des aspects pérennes des principes directeurs des systèmes d'information, en particulier de la gouvernance,
- de la conclusion de l'étude comparative relative aux différentes solutions juridiques,
- de l'avis du comité de pilotage des systèmes d'information du 15 juin 2011,

le Conseil national des missions locales émet un avis favorable à l'évolution de l'économie générale de Parcours 3 et à la mise en œuvre d'une délégation de service public.